

Wella change les augmentations en régime de retraite

by Entreprise & Carrières - mardi, novembre 30, 2004

<https://www.correspondances.fr/wella-change-les-augmentations-en-regime-de-retraite/>

Le spécialiste des produits capillaires Wella a consacré la moitié de l'enveloppe d'augmentation salariale au financement d'une épargne retraite complémentaire. Les salariés approuvent largement.

Un an après le rachat de leur maison mère allemande par le groupe américain Procter & Gamble, les représentants des 350 salariés de Wella France ont signé, en mars dernier, un plan de financement de retraite sous la forme d'un régime collectif obligatoire, mais entièrement pris en charge par l'employeur. L'entreprise financera progressivement cette épargne à hauteur de 1,6 % sur cinq ans pour atteindre 8 % du salaire (tranche A et tranche B) en 2008.

Exonérations

Ratifié par les trois syndicats de Wella - CFDT, CFTC et CFE-CGC -, l'accord est intervenu dans un contexte particulier. De 1999 à 2002, les salariés ont accepté un gel des salaires dans le cadre du passage aux 35 heures. En 2003, le rachat par Procter & Gamble a limité les marges de manoeuvre, la direction n'envisageant qu'une croissance modique de la masse salariale pour 2004.

Conformément à l'article 83 du Code général des impôts, le salarié n'est pas imposé sur ces versements, qui ne relèvent pas d'un avantage en nature. L'employeur est, pour sa part, exonéré de charges sociales sur la masse salariale consacrée à l'épargne retraite.

Wella France, qui emploie 110 VRP et présente un fort taux d'encadrement, affiche une moyenne d'âge de 44 ans. Un bon tiers des effectifs effectue sa dernière décennie de travail, d'où un intérêt prononcé pour les modalités de la retraite.

La question de la privatisation implicite du système de retraite a été brièvement évoquée en comité d'entreprise, sans susciter de débat particulier.

Table de mortalité

La DRH a confié le montage de l'opération au spécialiste alsacien d'ingénierie sociale WB-IEC, qui avait déjà décroché le marché de la mutuelle et de la prévoyance de l'entreprise.

Basée sur l'espérance de vie, cette table prospective de rentes viagères (TPRV) revêt une importance considérable : l'augmentation de la longévité, conjuguée à l'effet de masse, se traduit par une perte de 25 % entre la TPRV de 1977 et celle de 1993.